

DEVIS-CONSENTEMENT-INFORMATION: injection d'acide hyaluronique

Arrêté du 17 Octobre 1996 relatif à la publicité des prix des actes médicaux et chirurgicaux à visée esthétique.

Ce document vous est remis par le **Docteur GHIBAUDO**

83 avenue Victor TUBY

06140 Vence

Diplôme universitaire de dermatologie esthétique, laser dermatologique et cosmétologie

Tel : **09 86 40 04 40**

Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter le site : **www.docteur-ghibaudo.com**

Merci de confirmer votre rendez-vous 48h avant, tout rendez-vous non confirmé sera annulé

Mode de paiement accepté : chèque ou espèce.

Il s'agit d'actes uniquement esthétiques. Les examens, l'intervention, les prescriptions thérapeutiques et d'arrêt de travail éventuel ne pourront pas être pris en charge par l'assurance maladie, y compris les crèmes anesthésiantes que vous appliquerez éventuellement avant le traitement.

En cas d'urgence contactez le 15 ou les urgences de la clinique saint jean 04 92 13 53 13

PATIENT(E)

Nom:.....Prénom:.....

PRESTATION:

NATURE PRECISE DE L'ACTE : Injection Acide Hyaluronique*

ZONE TRAITEE:.....

PRIX DE LA SEANCE:*.....Euros

AUTRES PRECISIONS CONCERNANT L'ACTE:

(Rayer la mention inutile) *Acte nécessitant une anesthésie OUI NON

*Type d'anesthésie.....

L'injection d'acide hyaluronique rentre dans le cadre de la médecine esthétique. Les techniques de médecine esthétique permettent d'accompagner votre vieillissement en gardant un aspect naturel. Elles permettent un résultat discret et subtil à type de coup d'éclat et d'aspect bonne mine.

« S'il s'agit d'un acte uniquement à visée esthétique, les examens, l'intervention, les prescriptions et arrêt de travail ne pourront être pris en charge par l'assurance maladie. »

« Lorsque les dispositifs médicaux ou produits injectables à visée esthétique sont utilisés, ils doivent être autorisés officiellement. Les références en seront détaillées sur la facture (marque, fabricant, numéro de lot.....) »

« Le praticien qui a rencontré la personne concernée doit pratiquer lui-même l'intervention esthétique ou l'informer au cours de cette rencontre qu'il n'effectuera pas lui-même, toute ou une partie de cette intervention. »

Il est convenu qu'un délai minimum 15 jours doit être respecté entre la remise du document et l'intervention éventuelle. C'est un délai de réflexion avant toute décision, pour le praticien comme pour la personne examinée. Ce délai peut toutefois être réduit à la demande de la personne examinée qui devra le mentionner par écrit sur le présent contrat.

*en respectant une quantité maximale injectée équivalente à 3 seringues de 1 ml/séance journalière et pas plus de 20 ml d'Acide Hyaluronique réticulé par an par personne de 65 kg.

SIGNATURE DU PRATICIEN

SIGNATURE DU PATIENT

DEVIS RECU AVANT L'EXECUTION DE LA PRESTATION

CONSENTEMENT DU PATIENT POUR UN ACTE MEDICAL ESTHETIQUE

Mon médecin m'a proposé de pratiquer l'injection d'un produit à base d'acide hyaluronique.

Ces produits sont des gels stériles d'acide hyaluronique réticulé, d'origine non animale, destinés à corriger certaines rides, ridules et à modifier les volumes du visage.

L'utilisation et les indications des produits de comblement m'ont été expliquées par mon médecin auquel j'ai pu poser toutes les questions que je souhaitais.

J'ai été en particulier informé(e) des effets indésirables éventuels:

-rougeur ou gonflement qui peuvent apparaître après l'injection et s'accompagner de démangeaisons ou d'une sensation de douleur en cas de pression sur la zone d'injection (hématomes) . Ces manifestations disparaissent habituellement en moins de 10 jours;

-coloration , zone dure ou nodule (« boule ») au niveau de la zone d'injection qui peuvent apparaître dans de rares cas quelques semaines à quelques mois après l'injection et persister plusieurs mois mais qui disparaissent normalement avec le temps.

-De rares cas de nécrose de la zone glabellaire, d'abcès, de granulomes(réaction inflammatoire) et d'hypersensibilité, de cécité ont été décrits après des injections d'acide hyaluronique.

La persistance des réactions inflammatoires au-delà d'une semaine ou l'apparition de tout effet secondaire doit être signalée au plus tôt au praticien, qui mettra en place un traitement approprié.

Mon médecin m'a également expliqué:

-qu'une séance d'injection dure habituellement 20 à 30 minutes,
-que les résultats sont immédiats et persistent en moyenne au moins 6 mois,
-que les résultats et effets peuvent varier en fonction de l'état de la peau, de la zone du visage traitée, de la quantité de gel injecté, de la technique d'injection et de mon mode de vie(exposition au soleil, tabagisme).

-que dans la plupart des cas, une seule séance d'injection est nécessaire si la quantité suffisante à été prévue, mais que dans certains cas, une deuxième injection peut-être envisagée 2 semaines après la première afin d'optimiser les résultats en terme de qualité et de durée.

J'ai répondu aux questions concernant mon historique médical le plus précisément possible afin que mon médecin vérifie qu'il n'y a aucune contre indication à l'injection.

Je consens à l'injection de ce produit à base d'acide hyaluronique.

Date:

NOM et prénom du patient (EN MAJUSCULES):

SIGNATURE DU PATIENT
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

CACHET DU PRATICIEN